

**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31**

**PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500**

**DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**

**PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500**

**SOUS DOSSIER 1**

**RAPPORT D'ENQUÊTE**



**1/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015**

**Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT**

**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>GENERALITES</b>	4 - 8
11	PREAMBULE	4
12	OBJET DE L'ENQUÊTE	5
13	CADRE JURIDIQUE	5 - 6
14	NATURE ET CARACTERISTIQUE DU PROJET	6 - 7
15	COMPOSITION DU DOSSIER	7 - 8
<b>2</b>	<b>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE</b>	8 - 12
21	DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	8
22	MODALITES DE L'ENQUÊTE	8
23	CONCERTATION PREALABLE A L'ENQUÊTE	9
24	INFORMATION DU PUBLIC	9 - 10
25	INCIDENTS	10
26	CLIMAT DE L'ENQUÊTE	10
27	CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	10
28	ENTRETIENS	11
29	BILAN COMPTABLE DES OBSERVATIONS	11 - 12
<b>3</b>	<b>APPRECIATIONS DU CE SUR LE DOSSIER</b>	12 - 13
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES OBSERVATIONS</b>	13 - 15
41	411 OBSERVATIONS DU PUBLIC	13
	412 AUTRES AVIS	13 - 14
42	CONTRE-PROPOSITIONS	14
43	MESURES COMPENSATOIRES	15

2/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E15000020/31**

**PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500**

**ANNEXES**

1	Décision E15000020/31 du Tribunal Administratif de Toulouse du 03 février 2015	16
2	Arrêté du Préfet de l'Ariège du 20 mars 2015 prescrivant l'enquête	17 – 20
3	Avis d'enquête	21
4	Avis au public publiés dans la presse avant le début de l'enquête	22
5	Avis au public publiés dans la presse après le début de l'enquête	23
6	Certificats d'affichage	24

**3/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015**

**Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT**

## 1. GENERALITES

### 11- Préambule

À l'heure de la transition énergétique, les énergies renouvelables constituent des potentiels en développement. En France, elles doivent couvrir 23 % de la consommation énergétique en 2020.

L'énergie éolienne représente une part non négligeable de l'effort à fournir pour atteindre cet objectif. Elle est l'une des énergies renouvelables les plus compétitives dont les perspectives de développement sont prometteuses.

Ce développement contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'à l'indépendance énergétique. Cependant, il a des impacts locaux entre autres sur l'environnement mais aussi d'ordre économique et social qu'il est impératif de prendre en compte.

Dans ce contexte, la société RAZ Energie 6 a le projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Troye d'Ariège.

Troye d'Ariège est une commune rurale de 100 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (population totale, source INSEE), située au centre-Est du département entre Mirepoix et Lavelanet dans une région touristique, territoire de sites historiques, au patrimoine paysager remarquable.

C'est l'une des communes de l'arrondissement de Pamiers, du canton de Mirepoix et de la communauté de communes du Pays de Mirepoix. La commune de Troye d'Ariège n'est pas incluse dans le Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises. Elle se situe à environ 20 km à l'Est des limites les plus proches du Parc.

D'une superficie d'environ 815 hectares, d'une altitude comprise entre environ 350 m et 550 m, la commune dispose de quelques espaces naturels sans habitations dont celui du bois de Sarraute (site du projet éolien). Elle est située dans une zone de sites ou bâtiments, classés ou inscrits, dont celui du château de Montségur, à des distances variables, de 2 à 15 km environ.

La commune n'a pas de document d'urbanisme. Le régime général applicable est celui du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Enfin, selon le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de Midi-Pyrénées, document approuvé en juin 2012 par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, la commune de Troye d'Ariège est située dans une zone très favorable au développement éolien. Par ailleurs, la commune figure dans la liste des communes favorables au volet éolien du SRCAE.

## ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

### 12- Objet de l'enquête

La société RAZ Energie 6, située 82 route de Bayonne 31300 Toulouse, a sollicité auprès du préfet de l'Ariège une autorisation d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Troye d'Ariège au lieu-dit Bois de Sarraute.

Compte tenu des caractéristiques techniques du parc envisagé, le projet relève du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet est soumis à enquête publique.

### 13- Cadre juridique

Les projets éoliens sont soumis entre autres aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi qu'aux Codes de l'Energie, des Postes et communications électroniques et au Code de la Défense.

Le cadre juridique de cette enquête est fixé par des textes des cinq codes précités.

Les textes législatifs et réglementaires du code de l'environnement sont :

- pour la partie éolienne et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les articles L553-1 et L511-1 et R512-2 ;
- pour la conduite de l'enquête publique, les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-46.

Par ailleurs, cette enquête s'inscrit dans le cadre des lois, circulaires, arrêtés et décrets suivants :

- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;
- Circulaire du 19 juin 2006 sur les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;
- Arrêté du 17 novembre 2008 modifié fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent telles que visées au 2° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 ;
- Circulaire du 26 février 2009 relative à la planification de l'éolien terrestre ;
- Arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité ;

5/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

## ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E15000020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

- Décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du Code de l'Environnement ;
- Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE, modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014 ;
- Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014.

### 14- Nature et caractéristique du projet

Le projet d'implantation et d'exploitation du parc éolien de Troye d'Ariège (5 éoliennes dont la hauteur est supérieure à 50 m) est soumis :

- à une étude d'impact ;
- à un avis de l'Autorité Environnementale ;
- à un avis des autorités administratives ;
- à un avis des 25 communes, dont Troye d'Ariège, situées dans le rayon d'affichage (6 km autour de l'implantation des éoliennes).

L'installation est prévue de telle sorte que les aérogénérateurs sont situés à une distance minimale de 500 mètres de toute construction à usage d'habitation.

L'implantation du parc éolien nécessite des travaux d'une durée d'environ un an. Ces travaux comprennent la création d'une piste d'accès d'environ 3 km entre la RD 625 et le site inclus dont la construction d'un pont pour franchir le ruisseau Countirou aux abords de la RD.

Sur le site même, il est prévu de créer :

- 5 plates-formes béton « montage et maintenance » des éoliennes ;
- 5 socles béton « fondation » des éoliennes ;
- un poste de transformation électrique ;
- une tranchée de raccordement électrique souterrain, des éoliennes au poste de transformation.

Ultérieurement, il sera nécessaire à ERDF de créer une tranchée de raccordement au réseau électrique public d'environ 9 km du poste de transformation jusqu'à Mirepoix.

6/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

D'autre part, une modification du carrefour - RD 625 - piste d'accès au site- sera également nécessaire pour faciliter l'accès aux gros-porteurs transportant les éléments des mâts des aérogénérateurs.

La société RAZ Energie 6 a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet (Direction générale de l'Aviation civile, Ministère de la défense, Météo France, ...). Toutefois, une demande de permis de construire concernant le projet de parc éolien a été présentée par RAZ Energie 6 le 31 janvier 2014 et complétée le 25 mars de la même année. Le permis de construire a été refusé par arrêté préfectoral daté du 20 mars 2015.

#### 15- Composition du dossier

Le dossier d'enquête présenté au public est constitué du projet élaboré par la société RAZ Energie 6 complété avec :

- le registre d'enquête ;
- l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier du projet présenté par RAZ Energie 6 se compose :

- d'un erratum
- d'un plan de situation n°1 au 1/25 000
- d'un plan de situation n°1 au 1/ 2 500
- du sous-dossier 1 (212 pages A3) demande d'autorisation d'exploiter comprenant :
  - lettre de demande
  - documents cartographiques
  - étude de dangers
  - notice hygiène et sécurité
  - annexes techniques (dossier de concertation, lettre de remise en état, réponses des administrations) ;
- du sous-dossier 2 (378 pages A3) comprenant :
  - étude d'impact dont le résumé non technique
- du sous-dossier 3 (320 pages A3) comprenant :

7/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

annexe 1 études écologiques

annexe 2 étude acoustique

annexe 3 étude paysagère

En cours d'enquête, conformément aux prérogatives accordées au commissaire enquêteur par l'article L 123-13 du code de l'Environnement, celui-ci a demandé la diffusion du mémoire réponse du porteur de projet à l'avis de l'Autorité Environnementale dans les 25 communes et son insertion au site de la préfecture, en complément du dossier d'enquête. En effet, les éléments contenus dans ce mémoire ont été jugés, par le commissaire enquêteur, nécessaires à l'information du public.

## **2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### 21- Désignation du commissaire enquêteur

Par décision E1500020/31 du 03 février 2015, le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Fabrice BOCAHUT commissaire enquêteur titulaire et Jean GAILLARD commissaire enquêteur suppléant (annexe 1).

### 22- Modalités de l'enquête

L'enquête a fait l'objet d'un arrêté de la préfecture de l'Ariège (annexe 2), autorité organisatrice, daté du 20 mars 2015 et d'un avis d'enquête (annexe 3). Ces documents précisent la durée de l'enquête, 31 jours, du mardi 21 avril 09h00 au jeudi 21 mai 2015 14h00.

Le commissaire enquêteur titulaire a tenu cinq permanences en mairie de Troye d'Ariège – le mardi 21 avril de 09h à 12h – le mercredi 29 avril de 16h00 à 19h00, permanence prolongée jusqu'à 20h00 compte tenu du nombre de personnes souhaitant enregistrer des observations – le mercredi 06 mai de 16h00 à 19h00, permanence prolongée jusqu'à 19h45 – le samedi 16 mai de 09h00 à 12h00, permanence prolongée jusqu'à 13h15 et le jeudi 21 mai de 09h00 à 12h00, permanence prolongée jusqu'à 13h00.

Le public a eu la possibilité de consulter le dossier d'enquête et de formuler des observations sur le registre d'enquête (Sous-dossier 2), ou déposer du courrier, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Troye d'Ariège.

Enfin, le public a pu s'adresser au commissaire enquêteur par courrier postal envoyé en mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, ou par message sur le site de la préfecture [pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr)

### 23- Concertation préalable à l'enquête

Entre 2010 et 2013, une phase de concertation relative au projet de zone de développement éolien a été conduite par la société RAZ Energie 6 et les collectivités locales.

Une information a été proposée à la population de la communauté de communes de Mirepoix, des communes de Troye d'Ariège, Laroque d'Olmes et Aigues-Vives.

Une visite du parc éolien d'Avignonet-Lauragais (31) a été organisée au profit des élus et des administrés.

Une concertation du public a été proposée au premier semestre 2012 dans les communes de Troye d'Ariège et Aigues-Vives. Les résultats sont consultables sur les registres de concertation détenus par les deux mairies. S'agissant du projet de ZDE, sur les 31 observations relevées lors de la concertation à Troye d'Ariège, environ 75% étaient défavorables au projet, plus de 80% à Aigues-Vives.

A contrario, la municipalité de Troye d'Ariège a organisé en novembre 2012 une consultation de la population afin que celle-ci se prononce pour ou contre le projet de ZDE sur la commune. Une majorité (58%) s'est déclarée favorable.

La presque totalité de cette concertation a été couverte par la presse locale.

Il n'y a pas eu de concertation concernant le projet présenté à l'enquête publique.

### 24- Information du public

Dans le cadre de l'enquête, l'information du public s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur.

L'avis au public par annonces légales dans deux journaux locaux fait l'objet des annexes 4 et 5.

L'avis d'enquête a été affiché dans les 25 communes concernées par l'enquête.

Le public a pu également consulter le dossier du projet dans chacune des 25 communes situées dans le rayon d'affichage.

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectué sur le site du projet éolien et dans le village de Troye d'Ariège par RAZ Energie 6. Les affiches étaient conformes aux dimensions et caractéristiques précisées par arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Un certificat d'affichage a été établi par le Maire de chacune des 25 communes concernées par l'enquête (annexe 6).

**9/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015**

**Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT**

## ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

La préfecture de l'Ariège a publié l'avis d'enquête sur son site ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact et le résumé non technique de l'étude de dangers.

En cours d'enquête, pour une meilleure information du public, le commissaire enquêteur, s'appuyant sur l'article L123-13 du code de l'environnement, à demander la diffusion, dans les 25 communes concernées par le projet et sur le site de la préfecture, du mémoire réponse du porteur de projet à l'avis de l'Autorité Environnementale (AE). Ce document n'a pu être communiqué avant le début de l'enquête, le 21 avril, la réponse à l'avis de l'AE n'a été reçue en préfecture que le 20 avril.

### 25- Incidents

Il n'a été relevé aucun incident durant l'enquête.

### 26- Climat de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée sereinement, dans un climat de confiance entre toutes les parties prenantes.

Le commissaire enquêteur titulaire a été parfaitement accueilli par l'autorité organisatrice, par le Maire de Troye d'Ariège siège de l'enquête et par le porteur de projet.

Pour la tenue des permanences, le Maire de Troye d'Ariège a mis à la disposition du commissaire enquêteur des locaux adaptés pour recevoir le public dans de bonnes conditions et s'entretenir en toute discrétion avec les personnes qui le souhaitaient. La mairie a prévu un espace salle d'attente pour le public (salle des fêtes de la commune) afin que chacun puisse éventuellement consulter le dossier et préparer son entretien avec le commissaire enquêteur.

S'agissant du public, qui s'est présenté en nombre à chacune des permanences, il a toujours été courtois. Il est à noter qu'une majorité de personnes, défavorable comme favorable au projet, a fait part d'une dégradation de l'ambiance « bien vivre ensemble » entre les habitants des communes directement concernées par le projet depuis la connaissance de ce dernier.

### 27- Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le 21 mai à 14h00 conformément à l'arrêté d'enquête. Le registre d'enquête et le certificat d'affichage de Troye d'Ariège ont été collectés par le commissaire enquêteur le dernier jour de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a rencontré Dominique TRIBOULAT, représentant la société RAZ Energie 6, le 22 mai pour communication définitive des observations relatives à l'enquête consignées dans un procès-verbal de synthèse. RAZ Energie 6 a produit ses observations au commissaire enquêteur, le 04 juin, dans le délai de 15 jours (Sous-dossier 3).

10/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

## ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

### 28- Entretiens

Avant le début de l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire s'est entretenu avec :

- Agnès TARTIE, préfecture de l'Ariège pour les besoins de l'organisation de l'enquête ;
- Arlette ROMERA, Maire de Troye d'Ariège pour les besoins de l'organisation de l'enquête ;
- Marcel ESQUERRER, 1<sup>er</sup> adjoint Troye d'Ariège pour les besoins de l'organisation de l'enquête ;
- Frédéric MADEC et Dominique TRIBOULAT, société RAZ Energie 6 pour une présentation du projet ;
- Jean-François PAGES, Maire d'Avignonet-Lauragais lors de la visite du parc éolien de cette commune pour les besoins d'information générale du commissaire enquêteur sur les sites éoliens ;
- Christian MASCARENCO, maire d'Aigues-Vives pour les besoins d'information du commissaire enquêteur sur la concertation ZDE.

Le commissaire enquêteur titulaire a visité le site de Troye d'Ariège, bois de Sarraute, guidé par Dominique TRIBOULAT société RAZ Energie 6 et Jean-Pierre PONS, le 10 mars 2015.

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire s'est entretenu avec :

- Agnès TARTIE, préfecture de l'Ariège ;
- Arlette ROMERA, Maire de Troye d'Ariège ;
- Dominique TRIBOULAT société RAZ Energie 6.

### 29- Bilan comptable des observations

Lors de l'enquête, 201 observations ont été recensées. Le public s'est mobilisé en nombre.

C'est près de 250 personnes, physiques et morales (9 associations et une pétition, chacune comptant pour une personne), qui ont participé à l'enquête. Une majorité de ces personnes se sont déplacées en mairie pour y rencontrer le commissaire enquêteur. La presque totalité de ces personnes, en plus de l'entretien, a déposé un document relatif à ses observations.

Au bilan, 70% des observations sont défavorables au projet de Troye d'Ariège

Le bilan comptable des observations est résumé dans le tableau ci-dessous.

11/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31**

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

	<b>Observations écrites sur le registre</b>	<b>Lettres déposées ou envoyées en mairie de TROYE d'Ariège</b>	<b>Messages électroniques reçus par la préfecture</b>
Permanence du 21 avril	1	11	2
Du 22 avril au 28 avril	0	0	3
Permanence du 29 avril	2	22	0
Du 30 avril au 05 mai	0	2	11
Permanence du 06 mai	1	13	2
Du 07 mai au 15 mai	0	2	9
Permanence du 16 mai	0	26	4
Du 17 mai au 20 mai	0	5	21
Permanence du 21 mai	0	55	9
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>136</b>	<b>61</b>

**3. APPRECIATIONS DU C.E. SUR LE DOSSIER**

Le dossier concernant le projet est volumineux (plus de 900 pages format A3). Il est cependant illustré et simple. Il est lisible par tout public. Toutefois, il aurait été souhaitable d'y inclure une information relative :

- au projet d'enfouissement de la ligne électrique entre le poste de transformation sur le site et le poste de livraison à Mirepoix ;
- au franchissement du ruisseau Countirou dans le cadre de la construction d'un pont de la piste d'accès entre la RD 625 et le parc éolien. Cette information n'a pu être mise à la disposition du public qu'en fin d'enquête ;

12/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

## ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E15000020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

- à la modification du carrefour RD 625 - piste d'accès au site pour le passage des véhicules gros porteurs en prévision des travaux de mise en place des mâts ;
- à la nature du sous-sol du parc éolien en complément des éléments provenant du site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Pour une meilleure compréhension par le public, le dossier d'enquête aurait pu comporter les pièces suivantes :

- un sommaire ;
- la lettre d'envoi de l'autorité organisatrice ;
- la décision du tribunal administratif de désignation du commissaire enquêteur ;
- l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête ;
- l'avis d'enquête ;
- les extraits des annonces légales parues dans les journaux.

L'absence de ces pièces n'a en rien perturbé le déroulement de l'enquête.

### 4. ANALYSE DES OBSERVATIONS

#### 411- Observations du public

Cette enquête a fait l'objet de nombreuses observations du public, 201 au total. Celles-ci sont intégralement consignées dans le registre d'enquête en version électronique de 397 pages. Les observations formulées dans deux dossiers (Association TAPENADE et Association Bien Vivre à Lérans) sont consultables par liens électroniques indiqués dans le registre. Ces deux dossiers et le registre, sont disponibles dans leur intégralité en préfecture.

Pour tenir compte du nombre important d'observations enregistrées, des arguments étayant les différents avis, ces observations ont été regroupées par thèmes.

Le résumé de toutes les observations du public, les réponses apportées par le porteur de projet y compris sur l'avis de l'Autorité Environnementale et les commentaires du commissaire enquêteur font l'objet du Sous-dossier 3.

Globalement, 30% des observations formulées sont favorables au projet, 70% défavorables.

#### 412 – Autres avis

Les avis formulés par les 25 conseils municipaux se rapportant au projet sont résumés dans le tableau ci-dessous.

13/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31****PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500**

F : Favorable au projet, D : Défavorable au projet,

X : N'a Pas Délibéré, SA : Avis Non Défavorable

Troye d'Ariège	F	Le Peyrat	D	Saint Julien de Gras Capou	X
Léran	D	Dreuilhe	D	Le Sautel	F
Belloc	D	La Bastide sur l'Hers	X	La Bastide de Bousignac	D
Aigue Vives	F	Laroque d'Olmes	X	Roumengoux	D
Régat	D	Tabre	X	Moulin Neuf	X
Saint Quentin la Tour	D	Esclagne	D	Sonnac sur l'Hers	X
Lagarde	X	Pradettes	X	Trézières	SA
Camon	D	Limbrassac	X		
Montbel	X	Dun	F		

Au total : 15 conseils municipaux sur 25 ont délibéré, 10 n'ont pas délibéré

4 sont favorables

10 sont défavorables

1 conseil municipal a délibéré : « n'émet pas d'avis défavorable »

42- Contre-propositions

Les rares contre-propositions au projet évoquées par le public durant l'enquête sont :

- L'implantation des éoliennes en mer plutôt qu'à terre ;
- Remplacer l'énergie éolienne par le solaire ou/et l'hydroélectricité ;
- Mettre en place des petites éoliennes individuelles plutôt que des parcs industriels.

14/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31**

**PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500**

43- Mesures compensatoires

Le dossier proposé ne comporte pas de mesures compensatoires. Par contre, il présente la liste exhaustive des mesures envisagées pour réduire les impacts du projet.

L'ensemble de ces mesures, pertinentes, concernent l'avifaune, les chauves-souris, l'habitat flore et faune terrestre, le milieu physique et enfin le milieu humain paysage.

Destinataires :

Madame le Préfet de l'Ariège

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse

Monsieur le Directeur de RAZ Energie 6

Madame le Maire de TROYE d'Ariège

Pamiers, le 18 juin 2015  
le commissaire enquêteur  
Fabrice BOCAHUT  
ORIGINAL SIGNE

15/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

ANNEXE 1

Décision n° E1500020/31 du Tribunal Administratif de Toulouse du 03 février 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU 03/02/2015

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E1500020 /31

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 03/02/15, la lettre par laquelle M. le Préfet de l'Ariège demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande, présentée par la société RAZ Energie 6, d'autorisation d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs d'une hauteur supérieure à 50 mètres et d'une puissance de 2,3 MW sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège ;*

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU l'arrêté de délégation du 05 septembre 2014 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

**ARTICLE 1** : Monsieur Fabrice BOCAHUT est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean GAILLARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : M. le directeur de la société RAZ ENERGIE 6 versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1000 euros.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de l'Ariège, à Monsieur Fabrice BOCAHUT, à Monsieur Jean GAILLARD, à M. le directeur de la société RAZ ENERGIE 6 et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Toulouse, le 03/02/2015

Le magistrat délégué,

  
Benoist GUEVEL

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

16/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

ANNEXE 2

Arrêté PREFECTORAL du 20 mars 2015 portant ouverture d'enquête publique



PRÉFET DE L'ARIÈGE

PREFECTURE  
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES,  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ÉLECTIONS ET POLICE ADMINISTRATIVE  
.....  
MME TARTIE

Arrêté préfectoral

portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société RAZ Energie 6 pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège, au lieu-dit « Bois de Sarraute »

Le Préfet de l'Ariège  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement et notamment le titre 1<sup>er</sup> du Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Vu** la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Vu** le dossier déposé le 31 janvier 2014 et complété le 19 décembre 2014 par la société RAZ Energie 6 - siège social : 82 route de Bayonne 31300 Toulouse, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège, au lieu-dit « Bois de Sarraute ».
- Vu** les plans et documents annexés.
- Vu** la décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 3 février 2015 désignant M. Fabrice Bocahut en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean Gaillard en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
- Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du 21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société RAZ Energie 6 - siège social : 82 route de Bayonne 31300 Toulouse, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège, au lieu-dit « Bois de Sarraute ».

La mairie de Troye d'Ariège est désignée siège de l'enquête.

Les aérogénérateurs auront une hauteur de mât de 91 mètres, une longueur de pale de 58,50 mètres et une puissance unitaire de 2,3 MW.

Cette activité est soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : *installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs et comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.*



2, RUE DE LA PRÉFECTURE - PRÉFET CLAUDE ERIGNAC - B.P. 40087 - 09007 FOIX CEDEX  
STANDARD 05.61.02.10.00 - TÉLÉCOPIE 05.61.02.74.82 - SITE INTERNET : <http://www.ariège.pref.gouv.fr>

17/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

# ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

## **Article 2 :**

Le dossier visé à l'article 1<sup>er</sup> comprend l'étude d'impact réglementaire.

La décision sur la demande présentée sera prise par arrêté du préfet de l'Ariège : arrêté portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou arrêté de refus.

La personne responsable du projet est le gérant de la société RAZ Energie 6.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du préfet de l'Ariège (Bureau des élections et de la police administrative).

## **Article 3 :**

Pendant la durée de l'enquête, du 21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures, le dossier qui comprend l'étude d'impact ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, et dans les mairies de Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude, dont une partie du territoire est située dans un rayon de 6 km du projet.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies.

Il sera également disponible à la mairie de Troye d'Ariège aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-après.

## **Article 4 :**

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant l'enquête sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Troye d'Ariège – Place de l'Eglise 09500 Troye d'Ariège. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations écrites et orales seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés à l'article 5.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

## **Article 5 :**

M. Fabrice Bocahut, militaire retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean Gaillard, directeur régional INSEE à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Bocahut recevra les observations du public à la mairie de Troye d'Ariège, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 avril 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 29 avril 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le mercredi 6 mai 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le samedi 16 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 21 mai 2015 de 9 heures à 12 heures.

18/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

# ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

## **Article 6 :**

Un avis au public annonçant la présente enquête sera affiché, par les soins des maires concernés, dans les mairies visées ci-après ainsi que dans le voisinage de l'installation projetée et dans tous autres lieux fréquentés par le public :

mairie de Troye d'Ariège, et mairies Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude, dont une partie du territoire est située dans un rayon de 6 km du projet.

Il sera procédé à cet affichage quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette formalité fera l'objet d'un certificat d'affichage qui sera adressé par les maires dès la clôture de l'enquête à la préfecture de l'Ariège – bureau des élections et de la police administrative.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Ce même avis sera publié, par les soins du préfet, aux frais du demandeur, dans deux journaux, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête, le résumé non technique de l'étude d'impact et le résumé non technique de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)), dans les mêmes conditions de délai.

## **Article 7 :**

Le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, sera coté, paraphé et clos par le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra ensuite à la préfecture de l'Ariège – bureau des élections et de la police administrative – l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé à la mairie de Troye d'Ariège, accompagné des registre(s) et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Si ce délai ne peut être respecté, le commissaire enquêteur devra présenter au préfet une demande motivée de report de ce délai.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies de Troye d'Ariège, Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.

# ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

## **Article 8 :**

Les conseils municipaux de Troye d'Ariège, Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude sont appelés, dès l'ouverture de l'enquête, à donner leur avis sur la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire. Ces avis ne seront pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

## **Article 9 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et les maires de Troye d'Ariège, Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Foix, le **20 MARS 2015**

Le préfet,

P/Le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

Ronan BOILLOT

## ANNEXE 3

### Avis d'enquête



PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

**Demande d'autorisation d'un parc éolien**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application des dispositions de l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 20 mars 2015, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du **21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures**, sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société RAZ Energie 6 - siège social : 82 route de Bayonne 31300 Toulouse, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Troye d'Ariège, au lieu-dit « Bois de Sarraute ». Le siège de l'enquête est à la mairie de Troye d'Ariège. Le gérant de la société RAZ Energie 6 est le responsable du projet.

Les aérogénérateurs auront une hauteur de mât de 91 mètres, une longueur de pale de 58,50 mètres et une puissance unitaire de 2,3 MW. Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures**, les pièces du dossier ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, resteront déposées dans les mairies de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, et dans les mairies de Lérans, Belloc, Aigues-Vives, Régat, Saint-Quentin La Tour, Lagarde, Camon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Hers, Laroque d'Olmes, Tabre, Esclagne, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint Julien de Gras Capou, Le Sautel, La Bastide de Bousignac, Roumengoux et Moulin-Neuf en Ariège et Sonnac sur l'Hers et Tréziers dans l'Aude, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux. Elles seront également disponibles à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Troye d'Ariège, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Troye d'Ariège - Place de l'Eglise 09500 Troye d'Ariège.

M. Fabrice Bocahut, militaire retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean Gaillard, directeur régional INSEE à la retraite, en qualité de suppléant.

M. Bocahut recevra les observations du public à la mairie de Troye d'Ariège, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 avril 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 29 avril 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le mercredi 6 mai 2015 de 16 heures à 19 heures ;
- le samedi 16 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 21 mai 2015 de 9 heures à 12 heures.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.

1 RUE DE LA PRÉFECTURE - PRÉFET CLAUDE ERIGNAC - B.P. 40087 - 09007 FOIX CEDEX  
STANDARD 05.61.02.10.00 - TÉLÉCOPIE 05.61.02.74.82 - SITE INTERNET : [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)

21/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT

ANNEXE 4

Avis au public publié dans la presse avant le début de l'enquête publique

**La Gazette** ARIEGEOIS

---

**3 Avril 2015 - N° 14**

**PREFECTURE DE L'ARIEGE  
DIRECTION DES LIBERTES  
PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES  
LOCALES ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**Installations classées pour la  
protection de l'environnement  
Demande d'autorisation d'un  
parc éolien  
AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

En application des dispositions de l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 20 mars 2015, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du 21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures, sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société RAZ Energie 6 - siège social : 62 route de Bayonne 31300 TOULOUSE, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de TROYE D'ARIEGE, au lieu-dit « Bois de Sarroute ». Le siège de l'enquête est à la mairie de TROYE D'ARIEGE. Le gérant de la société RAZ Energie 6 est le responsable du projet.

Les aérogénérateurs auront une hauteur de mât de 91 mètres, une longueur de pale de 38,50 mètres et une puissance unitaire de 2,3 MW. Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du 21 avril 2015 à 9 heures au 21 mai 2015 à 14 heures, les pièces du dossier ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, resteront déposées dans les mairies de Troye d'Arège, siège de l'enquête, et dans les mairies de Lérin, Belloc, Aiguës-Vives, Régat, Saint-Quentin-La-Tour, Lagarde-Cannon, Montbel, Le Peyrat, Dreuilhe, La Bastide sur l'Her, Laroque d'Olmes, Tabrie, Escignot, Pradettes, Limbrassac, Dun, Saint-Julien-de-Gras, Capou, Le Sautel, La Bastide-de-Bousignac, Roumencoux et Moulon-Neuf en Ariège et Somnac-sur-les-Chers dans l'Aude, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux. Elles seront également disponibles à la mairie de Troye d'Arège, siège de l'enquête, aux heures de présence du commissaire enquêteur précitées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Troye d'Arège, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref.ariete-publiques@ariège.gouv.fr](mailto:pref.ariete-publiques@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Troye d'Arège - Place de l'Eglise 09500 Troye d'Arège.

M. Fabrice BOCAHUT, militaire retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean GAILLARD, directeur régional INSEE à la retraite, en qualité de suppléant.

M. BOCAHUT recevra les observations du public à la mairie de Troye d'Arège, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants : le mardi 21 avril 2015 de 9 heures à 12 heures ; le mercredi 29 avril 2015 de 16 heures à 19 heures ; le mercredi 5 mai 2015 de 16 heures à 19 heures ; le samedi 16 mai

2015 de 9 heures à 12 heures ; le jeudi 21 mai 2015 de 9 heures à 12 heures.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture pendant un an.

1415-D14910 1<sup>er</sup> avis.

Judi 2 avril 2015 - LA DÉPÊCHE DU MIDI - 29

**AVIS PUBLICS**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Préfet de l'Ariège

**Demande d'autorisation d'un parc éolien**

En application des dispositions de l'arrêté du préfet de l'Ariège, en date du 20 mars 2015, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte, du 21 avril 2015, à 9 heures, au 21 mai 2015, à 14 heures, sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société RAZ Energie 6, siège social : 62, route de Bayonne, 31300 TOULOUSE, pour demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de TROYE-D'ARIEGE, au lieu-dit « Bois de Sarroute ». Le siège de l'enquête est à la mairie de TROYE-D'ARIEGE. Le gérant de la société RAZ Energie 6 est le responsable du projet.

Les aérogénérateurs auront une hauteur de mât de 91 mètres, une longueur de pale de 38,50 mètres et une puissance unitaire de 2,3 MW. Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du 21 avril 2015, à 9 heures, au 21 mai 2015, à 14 heures, les pièces du dossier, ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, resteront déposées dans les mairies de TROYE-D'ARIEGE, siège de l'enquête, et dans les mairies de LÉRIN, BELLOC, AIGÜES-VIVES, RÉGAT, SAINT-QUENTIN-LA-TOUR, LAGARDE-CANNON, MONTEBEL, LE PEYRAT, DREUILHE, LA BASTIDE-SUR-L'HER, LAROQUE-D'OLMES, TABRIE, ESCIGNOT, PRADETTES, LIMBRASSAC, DUN, SAINT-JULIEN-DE-GRAS, CAPOU, LE SAUTEL, LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC, ROUMENCOUX et MOULON-NEUF en Ariège, et SOMNAC-SUR-LES-CHERS et TRÉDÈRS dans l'Aude, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux. Elles seront également disponibles à la mairie de TROYE-D'ARIEGE, siège de l'enquête, aux heures de présence du commissaire enquêteur précitées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de TROYE-D'ARIEGE, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref.ariete-publiques@ariège.gouv.fr](mailto:pref.ariete-publiques@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de TROYE-D'ARIEGE, place de l'Eglise 09500 TROYE-D'ARIEGE.

Monsieur Fabrice BOCAHUT, militaire retraité, a été désigné par le tribunal administratif de TOULOUSE en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean GAILLARD, directeur régional INSEE à la retraite, en qualité de suppléant.

Monsieur BOCAHUT recevra les observations du public à la mairie de TROYE-D'ARIEGE, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le mardi 21 avril 2015, de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 29 avril 2015, de 16 heures à 19 heures ;
- le mercredi 6 mai 2015, de 16 heures à 19 heures ;
- le samedi 16 mai 2015, de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 21 mai 2015, de 9 heures à 12 heures.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture pendant un an.

ANNEXE 5

Avis au public publié dans la presse après le début de l'enquête publique



**ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER E1500020/31**

PARC EOLIEN COMMUNE DE TROYE D'ARIEGE 09500

**ANNEXE 6****Certificats d'affichage (dates du créneau d'affichage)**

Troye d'Ariège	31/3 au 22/5	Le Peyrat	01/4 au 21/5	Saint Julien de Gras Capou	02/4 au 21/5
Léran	28/3 au 21/5	Dreuilhe	02/4 au 21/5	Le Sautel	30/3 au 21/5
Belloc	04/4 au 21/5	La Bastide sur l'Hers	03/4 au 21/5	La Bastide de Bousignac	01/4 au 22/5
Aigue Vives	30/3 au 22/5	Laroque d'Olmes	30/3 au 21/5	Roumengoux	04/4 au 21/5
Régat	05/4 au 21/5	Tabre	31/3 au 26/5	Moulin Neuf	28/3 au 21/5
Saint Quentin la Tour	31/3 au 21/5	Esclagne	30/3 au 21/5	Sonnac sur l'Hers	29/3 au 22/5
Lagarde	28/3 au 21/5	Pradettes	05/4 au 21/5	Tréziers	30/3 au 22/5
Camon	02/4 au 26/5	Limbrassac	31/3 au 21/5		
Montbel	05/4 au 21/5	Dun	03/4 au 21/5		

Les certificats d'affichage sont disponibles en préfecture de l'Ariège

24/24 Enquête du 21 avril au 21 mai 2015

Commissaire enquêteur titulaire Fabrice BOCAHUT